

EDAL III · 2012

ISSN 20382286

© 2013 PONTREMOLI EDITORE
all rights reserved

Libreria Antiquaria Pontremoli
via Vigevano 15 · 20144, Milano (MI), Italy
tel +39 02 58103806 · fax +39 02 58102157
www.librieriapontremoli.it · info@librieriapontremoli.it

layout & design
Giacomo Coronelli

printed by
Tipostampa, Moncalieri (TO), Italy

price of the single issue (inclusive of VAT and shipping)

· Europe € 95 institutions / € 65 privates

· Abroad € 115 institutions / € 85 privates

For purchase and any information please contact us

EGYPTIAN &
EGYPTOLOGICAL
DOCUMENTS, ARCHIVES, LIBRARIES

EDAL

III · 2012

SCIENTIFIC BOARD

Manfred Bietak (Wien)
Peter Der Manuelian (Boston, MA)
Christopher J. Eyre (Liverpool)
Jochem Kahl (Berlin)
Antonio Loprieno (Basel)
Jaromír Málek (Oxford)
Laure Pantalacci (Lyon)
Stephen Quirke (London)
Pascal Vernus (Paris)

HONORARY BOARD

John Baines (Oxford)
Sergio Donadoni (Roma)
Anna Maria Donadoni Roveri (Roma)
Nicolas Grimal (Paris)
William Kelly Simpson (Katonah, NY)

DIRECTOR & EDITOR-IN-CHIEF

Patrizia Piacentini

EDITORS

Laura Marucchi
Christian Orsenigo

EDAL is a peer-reviewed journal

EDAL III

2012

EDAL III · 2012

TABLE OF CONTENTS

Editorial. The activities of the Egyptological Archives and Library of the Università degli Studi di Milano (2012) <i>Patrizia Piacentini</i>	PAGE 9
The Egyptological Archives and Library of the Università degli Studi di Milano. Bibliography (III) <i>Christian Orsenigo</i>	19
Archives et diplomatique à la XXI ^e dynastie. À propos d'un papyrus « d'el-Hibeh » <i>Dominique Lefèvre</i>	25
Sulla problematica attribuzione di alcuni oggetti al corredo funerario della tomba di Thutmosi III nella Valle dei Re (KV 34) <i>Christian Orsenigo</i>	49
I « taccuini egizi » inediti dell'ingegnere Cesare Berthele (1866-1941) <i>Silvia Einaudi</i>	61
Sulle tracce di Virginio Rosa: un pinerolese in Egitto al seguito di Schiaparelli <i>Beppe Moiso</i>	77
The Imam and the Museum: An Islamic Provenance for Ancient Egypt at the University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology <i>Wendy Doyon</i>	97
Ludwig Borchardts Fälschungen-Recherche von 1930 aus den Quellen neu erzählt <i>Rolf Krauss</i>	121

I faraoni a Milano. Il gusto neo-egizio nella scena d'architettura alla Scala d'inizio Ottocento <i>Pierluigi Panza</i>	163
List of Authors	176
Plates	177

Archives et diplomatique à la XXI^e dynastie. À propos d'un papyrus « d'el-Hibeh »

Dominique Lefèvre

(PLATE VII)

The first part of this study is devoted to the presentation of the « el-Hibeh »-material, especially the problem of its origin. The second part is focused on a still unpublished fragment of papyrus belonging to this archive. Some specific features indicate that it's a royal decree sent by the royal court of Tanis. It sheds new light on the relationship between kings and Theban high priests during the 21st dynasty.

I. *Les Archives « d'el-Hibeh »*

Depuis une dizaine d'années, le dossier des archives dites « d'el-Hibeh » fait l'objet d'un réexamen complet qui renouvelle ce qu'on pouvait savoir de cet ensemble de papyrus.¹ Les deux mille pièces qui le constituent sont dispersées dans plusieurs collections à travers le monde. Le tableau ci-dessous fournit un rapide aperçu des papyrus qui ont été repérés à ce jour:

	COLLECTIONS	FRAGMENTS	
Europe	Paris	16	
	France		
	Strasbourg	220	
	Allemagne	Berlin	1000

1. La dernière présentation, à jour, de l'état de la recherche sur ce dossier est due à M. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive: Introduction & Preliminary Information*, dans G.P.F. BROEKMAN - R.J. DEMARÉE - O.E. KAPER (eds), *The Libyan Period in Egypt. Historical and Cultural Studies into the 21st-24th Dynasties. Proceedings of a Conference at Leiden University, 25-27 October 2007*, « EgUit » 23, Leuven 2009, pp. 251-64. Cf. également ID., *An der Peripherie zweier Reiche? Topographisches aus dem sogenannten « el-Hibeh-Archiv »*, dans F. ADROM - A. SCHLÜTER - K. SCHLÜTER (Hrsgg.), *Altägyptische Weltansichten. Akten des Symposiums zur historischen Topographie und Toponymie Altägyptens vom 12.-14. Mai in München*, « ÄAT » 68, Wiesbaden 2006, pp. 105-19; D. LEFÈVRE, *Les papyrus d'El-Hibeh: Archives de temple ou archives familiales?*, dans L. PANTALACCI (éd.), *La lettre d'archive: communication administrative et personnelle dans l'antiquité proche-orientale et égyptienne. Actes du colloque de l'Université de Lyon 2, 9-10 juillet 2004*, « Topoi Supplément » 9, Le Caire 2008, pp. 109-16; ID., *La forteresse d'el-Hibeh: papyrus inédits de la XXI^e dynastie*, dans « BSFE » 165 (2006), pp. 32-47.

	COLLECTIONS		FRAGMENTS
Europe	Écosse	Aberdeen	850
	Russie	Moscou	10
	Pays-Bas	Coll. privée	1
Amérique	États-Unis	Berkeley	3 (?) ²
Afrique	Égypte	Le Caire	1

Ces données brutes ne reflètent pas fidèlement les collections telles qu'elles se présentent. Ainsi, chaque unité peut représenter un texte entier ou un fragment minuscule. En outre, les nombreuses tribulations de ces papyrus, tous provenant manifestement de fouilles clandestines, expliquent que des fragments de date et de provenance différentes se soient mêlés à eux. Enfin, il est possible que d'autres fragments restent encore à découvrir.³

I.A. Historique de la recherche

Dès 1899, dans un petit guide des collections du Musée de Berlin, A. Erman et F. Krebs publient une première traduction des *P. Berlin* p. 8527 et p. 8530.⁴ À cette date, il ne s'agit que de présenter deux textes isolés sans référence aucune à un quelconque dossier d'archives. D'ailleurs, lorsque en 1917, W. Spiegelberg publie les textes et fragments conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, rien ne lui permet d'établir un lien avec les deux

2. Ces textes font partie d'un lot d'environ 400 fragments provenant des fouilles de G.A. Reisner à Naga el-Deir. Auparavant conservés au Boston Museum of Fine Arts, ces papyrus ont récemment été déposés au Center for the Tebtunis Papyri à Berkeley. Dans cet ensemble, K. Ryholt a identifié au moins trois textes provenant de notre dossier d'archives. Cf. K. RYHOLT, *A Pair of Oracle Petitions Addressed to Horus-of-the-Camp*, dans « JEA » 79 (1993), p. 189; MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 252.
3. À l'inverse, il n'est pas sûr que les fragments du British Museum provenant soi-disant d'el-Hibeh fassent réellement partie de ce dossier. Cf. J. BOURRIAU, *Museum Acquisitions, 1989. Egyptian Antiquities Acquired in 1989 by Museums in the United Kingdom*, dans « JEA » 77 (1991), pp. 157-64. La même remarque est valable pour quelques fragments conservés à la Bibliothèque Nationale à Paris. Cf. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 253.
4. A. ERMAN - F. KREBS, *Aus den Papyrus der königlichen Museen. Handbücher der königlichen Museen zu Berlin*, Berlin 1899, p. 93 (sans illustration).

papyrus de Berlin.⁵ En revanche, il comprend que les textes de Strasbourg constituent un véritable dossier d'archives qu'il date avec raison de la XXI^e dynastie. Les principaux acteurs de ce dossier sont deux pères divins et scribes du temple local nommés Horpenaset et Horemakhbit. Ils sont les desservants d'un dieu appelé le plus souvent *p(3)-n-p3-ih3y* « Celui-du-Camp » que W. Spiegelberg propose d'identifier à une forme d'Amon. Les textes mentionnent peu de toponymes et le seul qui est régulièrement cité est *(t3)-dhnt*, localité d'où proviennent sans aucun doute les papyrus. Spiegelberg propose d'identifier cet endroit à la forteresse d'el-Hibeh en Moyenne Égypte. À la XXI^e dynastie, cet ouvrage contrôle la « frontière » entre la région dominée par les grands prêtres d'Amon et le Nord du pays gouverné par les rois tanites. Parmi l'ensemble des textes publiés, le *P. Strasbourg* 21 en particulier retient l'attention et est régulièrement mentionné par la suite.⁶ Le texte est directement adressé au dieu *p(3)-n-p3-ih3y* et a pour objectif d'obtenir de ce dernier la guérison de Masaharta, personnage dont l'identification au grand prêtre d'Amon homonyme est confirmée par la découverte récente d'un texte tout à fait similaire concernant son frère Menkhéperrê.⁷ La publication fondamentale de W. Spiegelberg représente le premier jalon important de la recherche sur les papyrus dits « d'el-Hibeh ».

En 1972, dans un petit fascicule célébrant le cent cinquantième anniversaire de la Lettre à M. Dacier, F. Hintze illustre son propos en publiant une photo de la partie supérieure du recto du *P. Berlin* P. 8527⁸ mentionnant tout à la fois le grand prêtre d'Amon Menkhéperrê et le père divin et scribe du temple de *p(3)-n-p3-ih3y*, Horpenaset.

5. W. SPIEGELBERG, *Briefe der 21. Dynastie aus El-Hibe*, dans « ZÄS » 53 (1917), pp. 1-30.
6. Le texte a notamment été évoqué par J. ČERNÝ, *Egyptian Oracles*, dans R.A. PARKER, *A Saite Oracle Papyrus from Thebes in the Brooklyn Museum [Papyrus Brooklyn 47.218.3]*, Providence 1962, pp. 35-48; ID., *Egypt: From the Death of Ramesses III to the End of the Twenty-first Dynasty*, « Cambridge Ancient History » II-2, Cambridge 1975³, p. 653. Cf. plus récemment M. RÖMER, *Gottes- und Priesterberrschaft in Ägypten am Ende des Neuen Reiches*, « ÄAT » 21, Wiesbaden 1994, pp. 63, 565-66; J. LULL, *Beginning and End of the High Priest of Amun Menkheperre*, dans BROEKMAN - DEMARÉE - KAPER (eds), *The Libyan Period*, p. 241.
7. Cf. *infra*.
8. F. HINTZE, *Champollion, Entzifferer der Hieroglyphen. Festvortrag zum 150. Jahrestag der Entzifferung der Hieroglyphen am 2. Sept. 1822*, Berlin [1972].

En 1982, deux publications jettent une nouvelle lumière sur ce dossier. D'une part, G. Posener publie un papyrus, conservé à Moscou, mentionnant le grand prêtre d'Amon Menkhéperré et le dieu $p(3)-n-p3-ih3y$;⁹ d'autre part, dans un catalogue édité à l'occasion d'une exposition sur les écritures anciennes, J.-L. de Cénival présente succinctement le *P. Louvre E 25359*, une lettre adressée par le grand prêtre d'Amon Menkhéperré au père divin et scribe du temple de $p(3)-n-p3-ih3y$, Horemakhbit. Quelques années plus tard, en 1989, H.-W. Fischer-Elfert publie deux actes comptables, conservés à Berlin, relatifs à l'administration agricole, textes qu'il pense pouvoir rapprocher du dossier des papyrus « d'el-Hibeh ».¹⁰ Ces publications isolées montrent l'éparpillement des différentes pièces constitutives de l'archive. Mais c'est la collection de Berlin qui apparaît rapidement comme étant la plus prometteuse.

Publié en 1990, le quatrième volume de l'inventaire des papyrus allemands montre que la *Papyrussammlung* de Berlin conserve des centaines de (fragments de) textes faisant partie du dossier.¹¹ En 1993, K. Ryholt publie une paire de questions oraculaires et remet en cause l'identification du dieu $p(3)-n-p3-ih3y$ à une forme d'Amon. Avec raison, il suggère que cette épithète renvoie en réalité à un Horus local.¹² Peu après, en 1996, H.-W. Fischer-Elfert publie deux autres textes de Berlin, relatifs eux-aussi à une consultation oraculaire.¹³

Plus récemment M. Müller a découvert l'existence de nombreux fragments relevant de ce dossier au King's College d'Aberdeen. Ce lot important a grandement enrichi notre vision de l'ensemble du dossier d'archives.

9. G. POSENER, *Un papyrus d'el-Hibeh*, dans « JEA » 68 (1982), pp. 134-38.

10. H.-W. FISCHER-ELFERT, *Zwei Akten aus der Getreideverwaltung der XXI. Dynastie (P. Berlin 14.384 und P. Berlin 23098)*, dans H. ALTENMÜLLER - R. GERMER (Hrsgg.), *Miscellanea aegyptologica. W. Helck zum 75. Geburtstag*, Hamburg 1989, pp. 39-65.

11. G. BURKARD - H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften*, IV, *Verzeichnis der orientalischen Handschriften in Deutschland* XIX/4, Stuttgart 1994, *passim*.

12. Des fragments encore inédits le montrent clairement.

13. H.-W. FISCHER-ELFERT, *Two Oracle Petitions Addressed to Horus-Kbau with Some Notes on the Oracular Amuletic Decrees (P. Berlin P. 8525 and P. 8526)*, dans « JEA » 82 (1996), pp. 129-44. On signalera encore la photo du *P. Louvre E 25363* dans le catalogue d'exposition publié par C. ZIEGLER - G. ANDREU - M. SUZUKI (éds), *L'homme égyptien d'après les chefs-d'œuvre du Louvre, Musée national de Nagoya, 29 mars 2005 - 22 mai 2005; Musée municipal de Fukuoka, 4 juin - 18 juillet 2005; Musée métropolitain de Tokyo, 2 août 2005 - 2 oct. 2005*, Nagoya 2005, p. 123 (notice de C. Barbotin).

Il faut encore signaler le *P. Caire* JE 68566, texte isolé mais extrêmement précieux par son contenu,¹⁴ ainsi qu'un fragment conservé dans une collection particulière néerlandaise.

I.B. Bilan et apports nouveaux

Depuis la publication de W. Spiegelberg et malgré les efforts d'un certain nombre de chercheurs qui ont publié plusieurs textes appartenant à ce dossier d'archives, il manque encore une publication de l'ensemble de ces papyrus. Étant donné l'état fragmentaire des textes, un important travail préliminaire de remontage a été effectué. Celui-ci a permis de reconstituer au moins partiellement un grand nombre de textes. La confrontation de ces documents permet de tirer de nombreuses et nouvelles informations. Celles-ci sont de tous ordres: lexicographiques, prosopographiques, historiques, religieuses, paléographiques, etc. Récemment, M. Müller a parfaitement synthétisé celles-ci.¹⁵ Je n'en donnerai ici que quelques traits saillants avant de présenter un texte fondamental pour la compréhension de la situation politique de l'époque.

I.B.1 Horpenaset et Horemakhbit

Comme l'avait bien noté W. Spiegelberg, les textes tournent autour de la correspondance¹⁶ de deux personnalités, scribes et desservants du dieu *p(3)-n-p3-ih3y* « Celui-du-Camp », une forme locale d'Horus. Ces deux individus ont d'ailleurs chacun un nom théophore formé à partir du nom de la divinité: Horpenaset et Horemakhbit. Aucun indice ne permet de supposer qu'ils n'ont d'autre lien que ceux relatifs à leurs fonctions auprès du dieu local. En effet, tous deux portent invariablement les mêmes titres: *it-ntr sš hwt-ntr n p(3)-n-p3-*

14. Il a été fait allusion à plusieurs reprises à ce texte, cf. A.H. GARDINER, *A protest against unjustified tax-demands*, dans « RdE » 6 (1951), p. 119, n. g; D. SWEENEY, *Correspondence and Dialogue. Pragmatic Factors in Late Ramesside Letter-Writing*, « ÄAT » 49, Wiesbaden 2001, p. 96, ex. 90. Sur ce texte, cf. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 252.

15. Cf. *supra* note 1.

16. Si la majorité des textes sont des lettres, on trouve également dans le dossier des billets oraculaires, des textes administratifs. Il y a peut-être aussi quelques fragments de textes littéraires si ceux-ci font bien partie du même dossier.

ih3y « père divin et scribe du temple de *p(3)-n-p3-ih3y* ». Cependant, les responsabilités qu'ils assument semblent aller au-delà de leurs fonctions nominatives. Ils doivent ainsi s'acquitter de diverses besognes, tantôt liées à leurs charges (e.g. consultations oraculaires auprès de *p(3)-n-p3-ih3y*), tantôt conformes à celles d'agents locaux d'un pouvoir extérieur. Dans ce cadre, ils sont régulièrement mandatés pour des missions que l'on peut qualifier de policières: un des thèmes abordés à plusieurs reprises dans l'archive est ainsi celui de la fuite (*wʿr*) d'esclaves ou de serviteurs qu'il faut appréhender (*šfd*) et remettre à leur propriétaire.¹⁷ L'ensemble des prérogatives de Horpenaset et de Horemakhbit amène d'ailleurs une remarque plus générale sur les études prosopographiques: les titres portés par les Égyptiens ne reflètent que très partiellement leurs fonctions réelles. Selon l'époque, la région, le domaine d'activités et le contexte local, la même fonction peut sans doute refléter des situations extrêmement différentes. Jamais Horpenaset et Horemakhbit ne font état de fonctions coercitives. Néanmoins, c'est souvent pour assurer des opérations de police que les membres du clergé d'Amon leur adressent un certain nombre de missives. Ainsi, dans le *P. Strasbourg* 26+27i+29vii+44iv (r^o4-v^o2),¹⁸ un père divin d'Amon-Rê s'adresse à Horpenaset en ces termes:

Dès que ma lettre te parviendra, tu te chargeras des serviteurs de Padiamon, ce père divin d'Amon, qui se sont enfuis et qui se dirigent vers *t3y dhnt* où tu te trouves. Appréhende-les où qu'ils se trouvent et confie-les (alors) à Néferamon, son serviteur pour qu'il les lui ramène dans le Sud rapidement.

Naturellement, les thèmes de la correspondance de Horpenaset et de Horemakhbit ne se réduisent pas à l'évocation d'opérations de police. Comme c'est généralement le cas dans ce genre de documentation, les thèmes abordés

17. *P. Strasbourg* 26+27i+29vii+44iv; *P. Louvre* E 25363, deux lettres adressées à Horpenaset; *P. Strasbourg* 39, mémorandum (*šh3*) adressé à Horemakhbit. Dans le *P. Berlin* p. 23230, il est demandé d'appréhender et bastonner des individus. On peut également citer les *P. Berlin* p. 8555 et *P. Berlin* p. 23233, tous deux très fragmentaires. La première lettre évoque l'arrestation (*šfd*) d'un individu tandis que l'expéditeur de la seconde ordonne qu'on s'empare (*mh*) d'un certain nombre de personnes; cf. BURKARD - FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften*, IV, pp. 34-35 (32), 103 (152).

18. K. JANSEN-WINKELN, *Inschriften der Spätzeit*, I: *Die 21. Dynastie*, Wiesbaden 2007, p. 201 (transcription du seul fragment *P. Strasbourg* 26).

sont extrêmement variés: affaires agricoles, problèmes administratifs, consultations oraculaires, requêtes diverses, etc.

1.B.2 Les grands prêtres d'Amon et Horus *p(3)-n-p3-ih3y*

Un certain nombre de textes semble montrer que la nature des liens entre la divinité locale et la famille des grands prêtres n'est pas anodine. Plutôt que de s'adresser à Amon, le grand dieu dont ils sont les desservants, le grand prêtre et ses proches semblent parfois préférer s'adresser à la divinité horienne plutôt obscure *p(3)-n-p3-ih3y*, quand ils font face à des problèmes personnels. Amon réglerait ainsi les grandes affaires de l'État pendant que *p(3)-n-p3-ih3y* résoudrait les problèmes intimes des grands prêtres. Lorsque le grand prêtre Masaharta tombe malade, c'est à *p(3)-n-p3-ih3y* qu'est demandée sa guérison à travers une lettre.¹⁹ Dans une autre missive destinée au même dieu, partiellement reconstituée à partir de fragments conservés à Aberdeen, le grand prêtre Menkhéperrê appelle sur lui la protection de *p(3)-n-p3-ih3y* contre tous ses ennemis.²⁰ Dans ces deux lettres, qui suivent un modèle de rédaction très similaire, Masaharta et Menkhéperrê sont dépourvus de tout titre de fonction: ils sont simplement présentés comme fils (*šri*), rejeton/disciple (*šhpr*) du dieu. On peut légitimement s'interroger sur les raisons profondes d'une telle intimité? Si des problèmes politiques, administratifs ou policiers peuvent justifier l'abondante correspondance entre la famille des grands prêtres et Horpenaset / Horemakhbit, ces raisons ne sauraient expliquer le lien unissant Masaharta, Menkhéperrê ainsi que leurs proches avec *p(3)-n-p3-ih3y*. Cette forme d'Horus pourrait en quelque sorte représenter la divinité tutélaire de la famille.

Hors notre dossier, *p(3)-n-p3-ih3y* apparaît dans deux sources provenant du téménos de Karnak.

La plus laconique est une inscription courant sur le devant de la base

19. P. Strasbourg 21; cf. JANSEN-WINKELN, *Inscriben der Spätzeit*, 1, pp. 205-06.

20. Cf. la traduction du texte par MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, pp. 263-64.

d'un des criosphinx du dromos ouest du temple d'Amon. Ces monuments, datant du règne d'Amenhotep III,²¹ ont connu de nombreuses vicissitudes, antiques mais aussi modernes, et le scénario de leurs tribulations n'est pas définitivement écrit.²² Ils se trouvent maintenant divisés en deux ensembles: le premier se trouve entre la tribune du quai occidental et le premier pylône; le second dans la première cour du temple. Les inscriptions gravées sur le devant de la plinthe mentionnent une divinité chaque fois différente et une épithète spécifique, souvent relative au lieu de culte de celle-ci. Pour exemple, on y rencontre



« Horus-Hémen, Seigneur d'Héfat, le grand dieu »

et



« Isis la grande, mère divine, qui réside à Coptos ».²³

L'ensemble forme une véritable liste géographique religieuse de l'Égypte, mais en ordre dispersé comme le sont les sphinx aujourd'hui. Celui qui nous intéresse se trouve dans la partie sud de la 1^{ère} cour. Il mentionne



« Horus *p(3)-n-p3-ih(3y)*, le grand dieu qui vit de Maât ».²⁴

Bien qu'intéressante en soi, cette inscription n'ajoute rien à ce que l'on peut savoir du dieu dans les papyrus « d'el-Hibeh ».

En revanche, une scène d'offrande du temple de Khonsou fournit quelques précisions supplémentaires: on y voit le grand prêtre Hérihor faire l'offrande du vin à une divinité assise dont le visage est martelé et qui porte le nom

21. Voire Thoutmosis IV, cf. les références données note suivante.

22. Cf. les différentes hypothèses proposées par A. CABROL, *Les voies processionnelles de Thèbes*, « OLA » 97, Leuven 2001, pp. 206-11. ID., *Les criosphinx de Karnak: un nouveau dromos d'Amenhotep III*, dans « CahKarn » 10 (1995), pp. 1-32.

23. Textes relevés par P. BARGUET, *Le temple d'Amon-Rê à Karnak. Essai d'exégèse*, « RAPH » 21, Le Caire 1962, p. 49.

24. *Ibidem*.



Derrière le dieu se tient une déesse debout, le bras droit le long du corps tandis que le bras gauche est levé vers l'avant en signe de protection. Le visage de celle-ci est également martelé mais on aperçoit encore posé sur sa tête un modius surmonté des cornes de vache encadrant un disque solaire. Une colonne d'inscription l'identifie à . Cette *hnwt mst* est peut-être à rapprocher de la déesse léontocéphale  représentée debout sur une petite stèle de la Troisième période intermédiaire trouvée par A. Mariette à Abydos.²⁶ Sous l'épithète *hnwt mst(t)* (pour *hnwt mswt* « Dame de la naissance » ?) pourraient se cacher des déesses comme Ouret-Hekaou ou Méhyt.²⁷

La présence d'Horus *p(3)-n-p3-ih3y* face à Hérihor sur un bas-relief du temple de Khonsou, l'association de ce dieu avec *hnwt-mst(t)* sur ce même relief et la représentation de la même (?) déesse sur une stèle provenant d'Abydos amènent les considérations suivantes: si *p(3)-n-p3-ih3y* est bien la divinité protectrice de la famille des grands prêtres d'Amon thébains, on peut supposer l'existence d'un lien familial assez fort entre Pinedjem I (fils de Piânkh), ses successeurs et Hérihor. En outre, le contexte d'apparition abydénien (au sens large) de *hnwt-mstt* pourrait impliquer des liens forts (affectifs?) entre Hérihor (et ses successeurs) et la région abydénienne. Ces observations pourraient en rejoindre d'autres formulées récemment par M. Müller sur la provenance des textes.²⁸

25. EPIGRAPHIC SURVEY, *The Temple of Khonsu*, 1: *Scenes of King Heribor in the Court*, « OIP » 100, Chicago 1979, pl. 14. Le nom du dieu est suivi de l'épithète , similaire à celle du sphinx et n'apportant aucune information supplémentaire.

26. Stèle Bruxelles E. 6251. Cf. L. LIMME, *Stèles égyptiennes*, « Guides du département égyptien » 4, Louvain 1979, p. 40. Pour le rapprochement, cf. J.-P. CORTEGGIANI, *L'Égypte ancienne et ses dieux*, Paris 2007, p. 195 s.v. « Henout-mestjet »; A. LEAHY, *Dating Stelae of the Libyan Period from Abydos*, dans BROEKMAN - DEMARÉE - KAPER (eds), *The Libyan Period*, pp. 419-20. *Contra* L. Limme, A. Leahy suggère de dater cette stèle de la XXI^e dynastie.

27. Cf. LEAHY, *Dating Stelae*, p. 419, qui, en raison des épithètes *irt r^c hnwt ntrw nbw* « Œil de Rê, Dame de tous les dieux » et de l'aspect léontocéphale de la déesse sur la stèle, privilégie une identification avec Méhyt.

28. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, pp. 256-61.

I.C. La provenance des textes

Le contenu des textes de Strasbourg avait conduit W. Spiegelberg à identifier *t3-dhnt* — lieu de résidence de Horpenaset/Horemakhbit et lieu de culte de *p(3)-n-p3-ih3y* — à la forteresse d’el-Hibeh dont les ruines imposantes bordent encore le Nil au sud du Fayoum. Cette forteresse marquait la limite septentrionale de la région où s’exerçait l’autorité des pontifs thébains à la XXI^e dynastie.²⁹ On y a d’ailleurs retrouvé des briques estampées aux noms des grands prêtres Pinedjem I et Menkhéperrê.³⁰ L’hypothèse de W. Spiegelberg est en réalité extrêmement fragile. Si rien ne s’oppose *a priori* à cette théorie, l’ensemble de la documentation actuellement disponible semble infirmer sa proposition. En effet, W. Spiegelberg a émis cette suggestion à partir de la seule collection des papyrus conservés à Strasbourg, laquelle ne représente qu’une petite partie de l’archive connue aujourd’hui. En outre, si un certain nombre de ses arguments pouvait paraître valables en 1917, cela n’est plus le cas aujourd’hui.³¹ Enfin, il existe dans sa démonstration un certain nombre de présupposés qu’on a peine à expliquer.³²

Puisque le contexte de découverte de ces papyrus n’est pas connu,³³ il est donc nécessaire de se fonder sur ce que disent les textes eux-mêmes afin de déterminer leur provenance. Aucune preuve absolue ne permet d’identifier *t3-dhnt*³⁴ à un lieu précis mais tout indique qu’el-Hibeh n’est plus le meilleur candidat: les données prosopographiques et toponymiques ainsi que les dieux mentionnés conduisent vers une région située entre le 8^e et le 10^e nome de

29. K.A. KITCHEN, *The Third Intermediate Period in Egypt*, Warminster 1996, p. 248 et n. 32.

30. *Ibidem*, pp. 269–70 (§ 226). Cf. récemment A. DODSON, *Afterglow of Empire. Egypt from the Fall of the New Kingdom to the Saite Renaissance*, Cairo – New York 2012, p. 46, fig. 28.

31. Cf. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, pp. 257–58.

32. Le plus marquant est la manière dont il écarte sans justification Tehne / Akoris comme lieu de provenance de l’archive.

33. De manière générale, on sait que la plupart des textes sont arrivés sur le marché des antiquités dans les années 1890.

34. *t3-dhnt* « le promontoire » est un nom assez commun dans la toponymie égyptienne. Cf. J. YOYOTTE, *Méresger, la butte et les cobras*, dans G. ANDREU (éd.), *Deir el-Médineh et la Vallée des Rois. Actes du colloque organisé par le Musée du Louvre les 3 et 4 mai 2002*, Paris 2003, pp. 283–307; F. ADROM, *Der Gipfel der Frömmigkeit? Überlegungen zur Semantik und religiösen Symbolik von t3-dhnt*, dans « LingAeg » 12 (2004), pp. 1–20.

Les noms des dieux mentionnés apparaissent souvent — mais pas seulement — dans les titres des expéditeurs de lettres. Ils ne présagent donc en rien de la localisation de l'endroit où elles devaient être envoyées. Néanmoins, l'accumulation de ces indices orientent le regard vers une région comprise entre Abydos et Assiout, soit entre le 8^e et le 13^e nome de Haute Égypte, et en aucun cas vers la région d'el-Hibeh.

À la liste énumérée ci-dessus, on peut ajouter deux autres arguments. Le premier concerne un passage du *P. Strasbourg 33* qui a fait l'objet de différentes propositions de lecture; le second a trait à un tabou évoqué dans le *P. Caire JE 68566*.

I.C.1 La ville de Néshi

Le *P. Strasbourg 33*⁴² a retenu l'attention d'un certain nombre de commentateurs. Il s'agit d'une lettre adressée par Horpenaset au chef des conducteurs de char Shapouti. Si certains détails ont pu être analysés de manière divergente, il est clair que le texte évoque une situation d'insécurité. Vers la fin du texte apparaît le passage qui nous intéresse:



Si le premier terme: *ḥ3tyw* « combattants » ne pose guère de problème, il en est tout autrement du second qui le suit immédiatement. P. Vernus traduit l'expression « combattants d'active (?) »;⁴³ K. Ryholt suggère sans certitude « repulsed (?) soldiers »;⁴⁴ E.F. Wente propose « warriors of Neshyet (?) »;⁴⁵ J. Winand

42. SPIEGELBERG, *Briefe der 21. Dynastie aus El-Hibe*, pp. 7-9 (2), pl. 2; JANSSEN-WINKELN, *Inschriften der Spätzeit*, I, pp. 199-200 (31).

43. P. VERNUS, *Choix de textes*, dans G.L. DE CENIVAL - J. YOYOTTE (ET AL.), *Tanis, L'or des Pharaons*, Paris 1987, p. 106 (4).

44. RYHOLT, *A pair of Oracle petitions*, p. 198. L'auteur rapproche sans doute ce terme du verbe *nš* « chasser, expulser » (*Wb.* II, 337,13-338,3) déterminé par Δ . La graphie du *P. Strasbourg 33* me semble exclure une telle lecture.

45. E.F. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta 1990, p. 207 (335). Suivi par M. MÜLLER, *Ägyptische Briefe vom Beginn der 21. Dynastie*, dans B. JANOWSKI - G. WILHELM (Hrsgg.), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge*, III, *Briefe*, Gutersloh 2006, p. 336, n. 30.

interprète le second terme comme une graphie déformée de $wr\dot{s}$ « garde » ou $wr\dot{s}y$ « gardien », traduisant l'expression « hommes de garde ». ⁴⁶ Une partie du problème réside dans la lecture du déterminatif. Il est possible de le lire tant \otimes que \odot . ⁴⁷ Dans le texte, le signe \odot détermine r^c « Rê » (r^o 2 et 3), wbn « briller » (r^o 3), $^c h^c w$ « durée de vie » (r^o 4) et r^c « jour » (r^o 5). Le rapprochement avec le déterminatif du mot qui suit $^c h\dot{3}tyw$ est tout à fait possible mais ne s'impose pas. Le signe \otimes n'apparaît pas dans le reste du texte, ce qui exclut toute comparaison. Néanmoins, il me semble que la lecture $n\dot{s}i$ déterminé par \otimes est la plus simple, ne nécessitant pas de correction à cet endroit. Il faudrait alors lire $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}\text{𓂏}\text{𓂏}$ et comprendre, comme E.F. Wente, « combattants de (la ville de) Néschi », une ville sans doute proche de *dhnt*.

S'il s'agit bien d'un toponyme ici, cela peut également avoir des conséquences pour la provenance du dossier d'archives. En effet, il existe bien une ville $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}$ située non loin d'Akhmim. Une des listes du *P. Harris I* (61a,10) la place après Coptos et Hout-Sékhem et avant Akhmim, Tjébou et Shas-hotep. ⁴⁸ Même si cette liste ne suit pas un ordre géographique strict, il semble que ce passage intègre des fondations religieuses situées entre le 5^e et le 11^e nome de Haute Égypte. L'onomasticon Golénischeff mentionne $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}$ entre Akhmim et Djârouha. ⁴⁹ Quant à la liste géographique d'Abydos, elle cite cette ville entre This ($\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}$) et Akhmim ($\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}$). ⁵⁰ Une fois encore, nous nous éloignons d'el-Hibeh.

46. J. WINAND, *Edward F. Wente, Letters from Ancient Egypt*, dans « CDE » 71 (1996), p. 62.

47. Le fac-similé de ce déterminatif n'est pas aisé à tracer, les contours exacts du signe étant en vérité assez flous. On pourrait éventuellement songer au signe 𓂏 mais l'aspect fort différent du même signe déterminant $^c h\dot{3}tyw$ va à l'encontre d'une telle lecture.

48. Cf. P. GRANDET, *Le Papyrus Harris I (BM 9999)*, « BdE » 109, Le Caire 1994, vol. I, p. 311; vol. II, p. 198, n. 820 et pl. 62. Cette liste précise que la divinité honorée à $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}$ est Sobek.

49. *AEO*, II, pp. 41*-46* (nr. 355), pl. XI-XIA, l. 2. Une localité inconnue, $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}$, s'intercale en réalité entre $\overline{\text{𓂏}}\text{𓂏}\text{𓂏}$ et Djârouha. Pour $n\dot{s}y(i)$, cf. aussi P. MONTET, *Géographie de l'Égypte ancienne*, II, Paris 1961, p. 112; W. HELCK, *Die altägyptischen Gaue*, « TAVO » B/5, Wiesbaden 1974, p. 94; H. GAUTHIER, *Dictionnaire des noms géographiques*, III, p. 105; R. EL-SAYED - Y. EL-MASRY, *Atbribis*, 1/1, Le Caire 2012, p. 8.

50. Cf. A. MARIETTE, *Abydos*, II, Paris 1880, pl. 12 ; *AEO*, II, 42*.

I.C.2 Le *P. Caire* JE 68566

Un autre élément semble confirmer la « nouvelle » provenance de l'archive: il est question dans le *P. Caire* JE 68566 d'un oracle de *p(3)-n-p3-ih3y* et de la transgression par un groupe d'hommes d'un tabou (*bwt*) local concernant la mise à mort d'hippopotames. Or, d'après la grande procession géographique d'Edfou, « Tuer des hippopotames » est le tabou du 10^{ème} nome de Haute Égypte.⁵¹ Au verso du papyrus, la liste des personnes impliquées dans le sacrilège contient un prêtre-ouâb de *p(3)-n-p3-ih3y*. On comprendrait mal la présence de ce prêtre-ouâb et l'implication directe du dieu *p(3)-n-p3-ih3y* dans un contentieux religieux survenu dans la région du 10^e nome si le lieu de culte du dieu se trouvait plusieurs centaines de kilomètres plus au nord.

L'ensemble des données amène à suggérer que les papyrus dits « d'el-Hibeh » viennent en fait d'une autre forteresse, située probablement entre le 8^e et le 10^e nome de Haute Égypte. À l'heure actuelle, le seul candidat archéologique semblant correspondre aux critères est le site d'el-Ahaiwah. Située non loin de Girga, cette place forte de la Troisième période intermédiaire devait contrôler la rive orientale du Nil, non loin de Naga el-Deir.⁵² Même si le nom de cette forteresse demeure inconnu, le promontoire sur lequel elle a été édifiée correspond parfaitement à ce qu'on attend d'une *dhnt*. Fouillant le site en 1900, l'équipe de G.A. Reisner y découvrit un linteau de pierre portant une inscription à l'encre.⁵³ À partir des photographies prises alors, S.G. Quirke a tenté de faire le fac-similé du texte et d'en proposer une première transcription hiéroglyphique. L'état de l'inscription et la qualité des photographies expliquent les blancs et les lectures douteuses et il est difficile de se faire une idée précise du contenu du texte. À la première ligne, un groupe de signe se lit  ...,

51. Cf. P. MONTET, *Le fruit défendu*, dans « Kêmi » II (1950), p. 90; S.H. AUFRÈRE, *Les interdits religieux des nomes dans les monographies en Égypte. Un autre regard*, dans J.-M. MARCONOT - S.H. AUFRÈRE (éds), *L'interdit et le sacré dans les religions de la Bible et de l'Égypte*, Montpellier 1998, p. 82.

52. L'hypothèse a été suggérée par MÜLLER, *An der Peripherie zweier Reiche*, pp. 115-16; ID., *The « El-Hibeh »-Archive*, pp. 260-61.

53. Cf. P. LACOVARA - S.G. QUIRKE - P.V. PODZORSKI, *A Third Intermediate Period Fortress at El-Ahaiwah*, dans « CRIPEL » II (1989), pp. 59-68.

graphie qu'il serait tentant de compléter pour écrire $p(3)-n-p3-ih3y$.⁵⁴ Seul un examen du texte original permettrait de confirmer ou d'infirmer cette lecture. Malheureusement, après les fouilles de G.A. Reisner, le linteau a été laissé sur place... Coïncidence troublante, les papyrus de l'archive conservés aujourd'hui à Berkeley auraient été trouvés par des ouvriers lors des fouilles de G.A. Reisner à Naga el-Deir en 1904, dans un secteur abritant des sépultures de l'Ancien Empire et de la Première période intermédiaire.⁵⁵ Bien que soulevant elle-même des difficultés insolubles, cette information prend une importance particulière si l'on prend en considération la proximité géographique d'el-Ahawah et de Naga el-Deir. Qu'el-Ahawah soit ou non le lieu de provenance de ce dossier, il faut sans doute abandonner l'idée selon laquelle la $t3-dhnt$ où officiaient Horpenaset et Horemakhbit représente el-Hibeh et privilégier une région située entre le 8^e et le 10^e nome de Haute Égypte.⁵⁶

Ces incertitudes persistantes sur la provenance exacte des papyrus peuvent avoir des conséquences sur l'interprétation de plusieurs textes. Néanmoins, les informations qu'ils révèlent peuvent déjà nourrir la réflexion sur certains des aspects méconnus de la XXI^e dynastie. L'un de ceux-ci concernent la réalité des relations entre les pharaons tanites et les grands prêtres d'Amon. Nous ne disposons pas d'indice réel permettant de nous faire une idée de la nature de ces relations et de leur évolution durant les quelques cent trente années qu'a duré la XXI^e dynastie. Le texte que je présente ici apporte de nouveaux éléments à cette problématique en même temps qu'il pose des questions sur la continuité des pratiques de chancellerie.

54. Comme l'indique Quirke, « The group $P-n-p3-i...$ recalls the deity Penpaihy of the el-Hibeh letters », mais l'auteur réfute un tel rapprochement, sans doute parce que $p(3)-n-p3-ih3y$ est alors identifié comme le dieu d'el-Hibeh.

55. Cf. les remarques de MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 256.

56. Cf. toutefois MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 260, n. 96.

II. *Le P. Berlin P. 8524* (pl. VII)

Parmi les archives « d'el-Hibeh » se trouve un papyrus fragmentaire qui pourrait passer inaperçu s'il ne présentait quelques caractéristiques formelles qui en révèlent l'importance. Le sous-verre numéroté P. 8524 à la *Papyrussammlung* de Berlin contient trois fragments collés sur une feuille cartonnée.⁵⁷ Nous ignorons de ce fait si le verso est inscrit mais, comme nous allons le voir, il est sans doute vierge d'écriture. Si les deux fragments les plus grands font indéniablement partie d'un même texte, le fait n'est pas assuré pour le troisième, de taille beaucoup plus modeste.⁵⁸ Les remarques suivantes ne concerneront donc que les deux fragments principaux.

Le conditionnement sous verre respecte peut-être l'agencement d'origine. Néanmoins, il est impossible de l'assurer car l'extrémité des fibres ne lient pas ou plus les deux fragments. Considéré globalement dans leur disposition actuelle, ils forment un ensemble haut de 25,8 cm et large de 9,8 cm. Seule la partie gauche du texte d'origine est conservée. L'irrégularité du bord inférieur implique qu'une partie du papyrus a disparu à cet endroit mais il n'y a pas de perte de texte. En revanche, il y a un grand manque à droite et en haut. En l'état, une traduction suivie du texte semble difficile.

Séparées par des interlignes haut de plus d'un centimètre, dix lignes de textes sont conservées; seule la dernière l'est de manière complète. Il s'agit d'une date, séparée du reste par un interligne plus important. L'écriture est ample, la hauteur de certains signes verticaux excédant deux centimètres.

Le texte mentionne des

𓆎
𓆏

hmt

« femmes » (ligne x+3)

et des

57. Cf. la notice de BURKARD - FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften*, IV, p. 15.

58. Il porte seulement les traces des signes 𓆎 𓆏.

mnḥ

(ligne x+4, x+5, x+7).⁵⁹

À la ligne x+1, on lit le nom du dieu

p(β)-n-p3-ih3y

précédé de la préposition

m-b3ḥ.

À la ligne x+8 apparaît le toponyme

t3-dhnt.⁶⁰

La présence du théonyme et du toponyme assurent l'appartenance du texte au dossier d'archives. Mais d'autres particularités frappent d'emblée: on constate une fréquence inhabituelle du déterminatif divin , notamment après des formes du verbe *rdi*.⁶¹ Avant la date, le corps du texte se termine par la formule:

[*h3b*] *pw r dt rh=k nty pr n(y)-swt* *ᶜ.w.s.* [...]

« C'est un [message] destiné à t'informez que la maison du roi v.p.s. [...] ». ⁶²

Enfin, le texte est daté de

« l'an 2, 1^{er} mois de la saison-prt, jour 14 ».

L'ensemble de ces éléments permet d'identifier ce texte comme l'original d'un décret royal épistolaire. En effet, on trouve le même formulaire et les mêmes usages scribes sur deux autres textes de la fin du Nouvel Empire.

59. Pour cette catégorie de population abondamment représentée dans le dossier, cf. maintenant J.C. MORENO GARCIA, *Les mnḥw: société et transformations agraires en Égypte entre la fin du 11^e et le début du 1^{er} millénaire*, dans « RDE » 62 (2011), pp. 105-14.

60. Pour la lecture *t3 dhnt p3 iw n int*, cf. MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 257.

61. Lignes x+4, x+6 (deux fois), x+7.

62. La lacune est due au changement de ligne, la fin de la formule se trouvant au début de la ligne suivante, perdue; cf. *infra* pour d'autres attestations de cette formule.

II.A. Les décrets royaux épistolaires au Nouvel Empire

Les *P. Turin* 1896⁶³ et *P. ESP B*⁶⁴ sont tous deux des décrets royaux.⁶⁵ Comme tels, ils sont soumis à des normes formulaires et à un mode de présentation qui semblent avoir été extrêmement codifiés. Peu de décrets royaux épistolaires du Nouvel Empire ont été conservés. Le cas échéant, le décret a été transcrit sur la pierre par un haut dignitaire souhaitant fixer pour la postérité le document qui témoigne de sa place éminente dans la société. Pétrifié, le texte immortalise le lien direct entre le palais royal et le fidèle serviteur du roi. On songe immédiatement au décret que le vice-roi de Nubie Touri a fait graver en deux exemplaires en Nubie au début de la XVIII^e dynastie et qui annonce à celui-ci l'avènement de Thoutmosis I^{er}.⁶⁶ Même si le texte ainsi pérennisé est fidèle au texte original, le changement de support, du papyrus à la pierre, ainsi que l'adaptation à un nouveau médium, de l'écriture hiératique à l'écriture hiéroglyphique, induisent un certain degré de transformation.⁶⁷ Il est donc difficile de connaître précisément les pratiques de chancellerie, le travail quotidien mais normalisé des scribes qui exerçaient leurs fonctions au plus haut niveau de l'appareil administratif.

63. Cf. A.M. BAKIR, *Epistolography: from the eighteenth to the twenty-first dynasty*, « BdE » 48, Le Caire 1970, pls 24-25 et XXXI (transcription et photo). Une photo est également publiée dans A.M. DONADONI ROVERI (ed.), *Musée égyptien de Turin. Civilisation des Égyptiens, La vie quotidienne*, Milan 1987, p. 44; W. PLEYTE - F. ROSSI, *Papyrus de Turin*, Leiden 1869-1876, pl. 66-67. Pour la transcription, cf. *KRI* VI, 734-35. Cf. en fin WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, pp. 39-40 (nr. 39); A. DAVID, *Syntactic and Lexico-Semantic Aspects of the Legal Register in Ramesside Royal Decrees*, « GOF » IV.38/5, Wiesbaden 2006, pp. 243-47.

64. Cf. W. HELCK, *Eine Briefsammlung aus der Verwaltung des Amuntempels*, dans « JARCE » 6 (1967), pp. 135-51; WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 37 (nr. 35).

65. Cf. de manière générale P. VERNUS, *Les « décrets » royaux (wd-nsw): L'énoncé d'auctoritas comme genre*, dans S. SCHOSKE (Hrsg.), *Akten des vierten ägyptologen Kongresses München 1985*, « BSAK » 4, Hamburg 1991, pp. 239-46.

66. Le premier exemplaire, acquis par L. Borchardt à Qouban en 1897, est aujourd'hui à Berlin (Nr. 13725); le second est en deux fragments: l'un, conservé au Musée du Caire (CG 34006), proviendrait de Ouadi Halfa; l'autre a été mis au jour en 1963-1964 lors des fouilles de W.B. Emery à Bouhen. Cf. A. KLUG, *Ein neues Fragment der Thronbesteigungsanzeige Thutmosis' I.*, dans M. SCHADE-BUSCH (Hrsg.), *Wege öffnen. Festschrift für Rolf Gundlach zum 65. Geburtstag*, « ÄAT » 35, Wiesbaden 1996, pp. 124-28; ID., *Königliche Stelen in der Zeit von Ahmose bis Amenophis III.*, « MonAeg » VIII, Turnhout 2002, pp. 65-70, 551; P. BEYLAKE, *Aufbau der königlichen Stelentexte vom Beginn der 18. Dynastie bis zur Amarnazeit*, « ÄAT » 54, Wiesbaden 2002, pp. 413-15, 747-48; G.J. SHAW, *Royal authority in Egypt's Eighteenth Dynasty*, « BAR International Series » 1822, Oxford 2008, pp. 42-43; *Urk.* IV, pp. 79-81.

67. Cf. le texte de la stèle Boston MFA 25.632 qui se présente explicitement comme une copie (*mity*) du décret (royal) adressé par Amenhotep II au vice-roi de Nubie Ousersatet.

Nécessairement, le bon usage des formules devait faire partie de l'apprentissage de ces fonctionnaires. C'est ce dont témoigne un texte du *P. Anastasi IV* (10,8-11,8) intitulé par A.H. Gardiner *A royal rescript of warning and instruction*.⁶⁸ Inséré dans une anthologie scolaire, le texte se présente comme un *wd-nsu* mais il s'agit en réalité d'un modèle de décret royal. Par sa finalité didactique, un document de ce type subit aussi quelques adaptations. Texte générique, on n'y trouve ainsi pas le protocole royal par lequel devait débiter un décret royal à cette époque.⁶⁹ D'ailleurs, la rédaction de la titulature royale pouvait faire l'objet d'un apprentissage spécifique.⁷⁰

P. Anastasi IV est daté du règne de Séthi II.⁷¹ Si son formulaire est fidèle au type de formulaire que l'on pouvait trouver dans les décrets royaux de l'époque, force est de constater qu'il n'y a guère eu d'évolution depuis celui adressé à Touri au début de la XVIII^e dynastie. On y retrouve ainsi la même formule introductive *in=tw n=k wd nsu pn* « Ce décret royal t'a été apporté ». Le décret de Ouadi Halfa/Bouhen contient en outre une formule indiquant que tout se passe bien au palais et une date finale. Ces derniers éléments sont absents du *P. Anastasi IV*⁷² mais ils faisaient à n'en pas douter partie des décrets originaux de la fin de la XIX^e dynastie. Ce qui permet de le dire, ce sont les deux seuls décrets royaux épistolaires originaux qui datent de la fin de la XX^e dynastie: les *P. ESP B* et *P. Turin 1896*. Le premier est daté de l'an 2 de Ramsès IX, le second de l'an 19 de Ramsès XI. Ils sont donc séparés par un intervalle d'environ quarante ans.⁷³ Le *P. Turin 1896* est un document isolé tandis que le *P. ESP B* a été inséré dans un dossier administratif constitué de cinq pièces d'archives. L'absence de photogra-

68. *LEM*, pp. 46-47.

69. Dans les exemplaires gravés au temps du vice-roi Touri, le protocole royal se trouve déporté dans le cintre de la stèle. S'y ajoute (en tout cas pour l'exemplaire de Ouadi Halfa/Bouhen) la mention de l'épouse royale Ahmès et d'Ahmès-Néfertari dont on peut douter de la présence sur le texte original du décret épistolaire.

70. Cf. par exemple la titulature incluse dans le *P. Leyde 348*, v^o 5,1-5,6: *LEM*, p. 133.

71. *LEM*, p. xv; S.G. QUIRKE, *Archive*, dans A. LOPRIENO (ed.), *Ancient Egyptian Literature. History & Forms*, « PdÄ » 10, Leiden - New York - Köln 1996, p. 382.

72. Cette absence est sans doute due encore une fois à l'inclusion du texte dans une anthologie scolaire.

73. Cf. le tableau chronologique proposé par E. HORNUNG - R. KRAUSS - D.A. WARBURTON (eds), *Ancient Egyptian Chronology*, « HdO » 1/83, Leiden - Boston 2006, p. 493.

phie dans la publication du *P.ESP B* par W. Helck nous prive de certaines informations. Néanmoins, la transcription hiéroglyphique et les remarques de cet auteur permettent d'avoir une bonne idée de l'aspect du papyrus.

Ces deux textes partagent un certain nombre de caractéristiques qui relèvent autant du document dans sa matérialité que de la présentation du texte et du formulaire utilisé. À eux seuls, ils permettent de préciser quelles étaient les éléments constitutifs d'un décret royal épistolaire à la fin de la période ramesside:⁷⁴

1. Le texte d'un décret royal épistolaire est rédigé au recto d'un papyrus vierge. La production du papyrus étant contrôlée par l'administration royale, la chancellerie avait donc sans doute à disposition une masse de rouleaux de la meilleure qualité qui soit. N'utiliser qu'un seul côté est également porteur de sens: l'emploi non économique du support est une manière de souligner matériellement le statut de l'autorité émettrice du texte.
2. L'écriture est ample et régulière, les interlignes à l'avenant.⁷⁵ On emploie régulièrement pour ce type de *ductus* l'expression « écriture de chancellerie ». En réalité, il s'agit d'une écriture soignée avec des signes de grandes dimensions, qui n'est pas spécifique de la chancellerie.⁷⁶ L'écriture elle-même participe de l'auctoritas conférée au document et au texte qu'il porte.⁷⁷
3. Le document débute par l'identification de l'autorité émettrice, à savoir le roi. C'est pourquoi le texte inclut les cinq noms du protocole royal.⁷⁸

74. Cf. déjà les remarques de BEYLAGE, *Aufbau der königlichen Stelentexte*, pp. 747-48 et de DAVID, *Legal Register in Ramesside Royal Decrees*, pp. 243-47.

75. HELCK, *Eine Briefsammlung*, p. 137, décrit ainsi le texte du *P.ESP B*: « Es handelt sich um einem offiziellen Brief aus der Kgl. Kanzlei, der die groß und gut lesbare Kanzleischrift zeigt ».

76. Sur la mise en page et l'écriture, cf. P. VERNUS, « Littérature », « littéraire » et supports d'écriture. *Contribution à une théorie de la littérature dans l'Égypte pharaonique*, dans « EDAL » 2 (2010-2011), pp. 47-51. Des documents présentant une écriture aussi soignée peuvent émaner d'autres instances de production écrite. S'il n'existe sans doute pas d'écriture de chancellerie en tant que telle, c'est-à-dire d'une tachygraphie particulière aux services de chancellerie, ces derniers sont susceptibles d'utiliser une écriture particulièrement soignée qui confère une certaine autorité au texte.

77. VERNUS, *Les « décrets » royaux*.

78. Ce protocole occupe les trois premières lignes du *P. Turin* 1896, les quatre premières lignes du *P.ESP B*. Dans les deux cas, il s'achève avec la fin de la ligne.

1896, le retour à la ligne se fait naturellement, le corps du texte se terminant à la fin de la ligne précédente.

II.B. La diplomatique à la XXI^e dynastie

Le *P. Berlin* P. 8524 inclut certains des caractères distinctifs qui permettent d'identifier un décret royal épistolaire. Le fait qu'il est collé sur une feuille de carton peut impliquer qu'il n'y a pas de traces d'écriture au verso (1);⁸⁴ l'écriture est ample et régulière (2); on y trouve une abondance de signes ↗ renvoyant sans aucun doute pour certains d'entre eux à la personne royale (6); le corps du texte se termine par une formule similaire à celles du décret adressé à Touri, du *P. ESP B* et du *P. Turin* 1896 (7); le document s'achève par une date isolée du reste du texte par un plus grand espacement (8).

L'absence du protocole royal (3) et de l'expression *wḏ nsw* (4) s'explique par le fait que seule est conservée la partie inférieure du texte. Manque également la formule *wnn p3w wh3 n pr-ꜥ3 ꜥ.w.s. p3y=k nb (hr) spr r=k* qui se trouvait peut-être elle aussi au-dessus de la partie conservée. En effet, ce qui reste du texte débute par *m-b3h p(3)-n-p3-ih3y* qui semble impliquer qu'il est question ici d'une consultation oraculaire. À la ligne x+2, le déterminatif divin après *m-b3h* pourrait impliquer qu'il s'agit encore de *p(3)-n-p3-ih3y*. Le conjonctif *mtw=k* qui suit immédiatement montre que nous sommes déjà dans la partie du texte correspondant aux missions dont doit s'acquitter le destinataire. Tout cela doit se situer donc après la formule *wnn p3w wh3 n pr-ꜥ3 ꜥ.w.s. p3y=k nb (hr) spr r=k*.⁸⁵

Un dernier élément vient confirmer que le *P. Berlin* P. 8524 est un décret royal épistolaire. Dans une autre lettre de l'archive, il est demandé au destinataire de « jeter un œil sur le rescrit (*wh3*) que t'a envoyé Pharaon ton maître ». ⁸⁶ Il s'agit sans aucun doute d'une référence au *P. Berlin* P. 8524.

84. Il existe naturellement des contre-exemples, mais les autres indices pointent en faveur d'une telle interprétation.

85. Cf. un exemple de ce genre de séquence dans le passage du *P. Aberdeen* 167f+m+ae+169q+x+ae+172b+aj+173b+g+o+s+t+175j+bo cité par MÜLLER, *The « El-Hibeh »-Archive*, p. 264 et n. 134.

86. *P. Aberdeen* 166af, r^o x+2: [...] *nw r p3y wh3 i.h3b n=k pr-ꜥ3 ꜥ.w.s. p3y=k nb*.

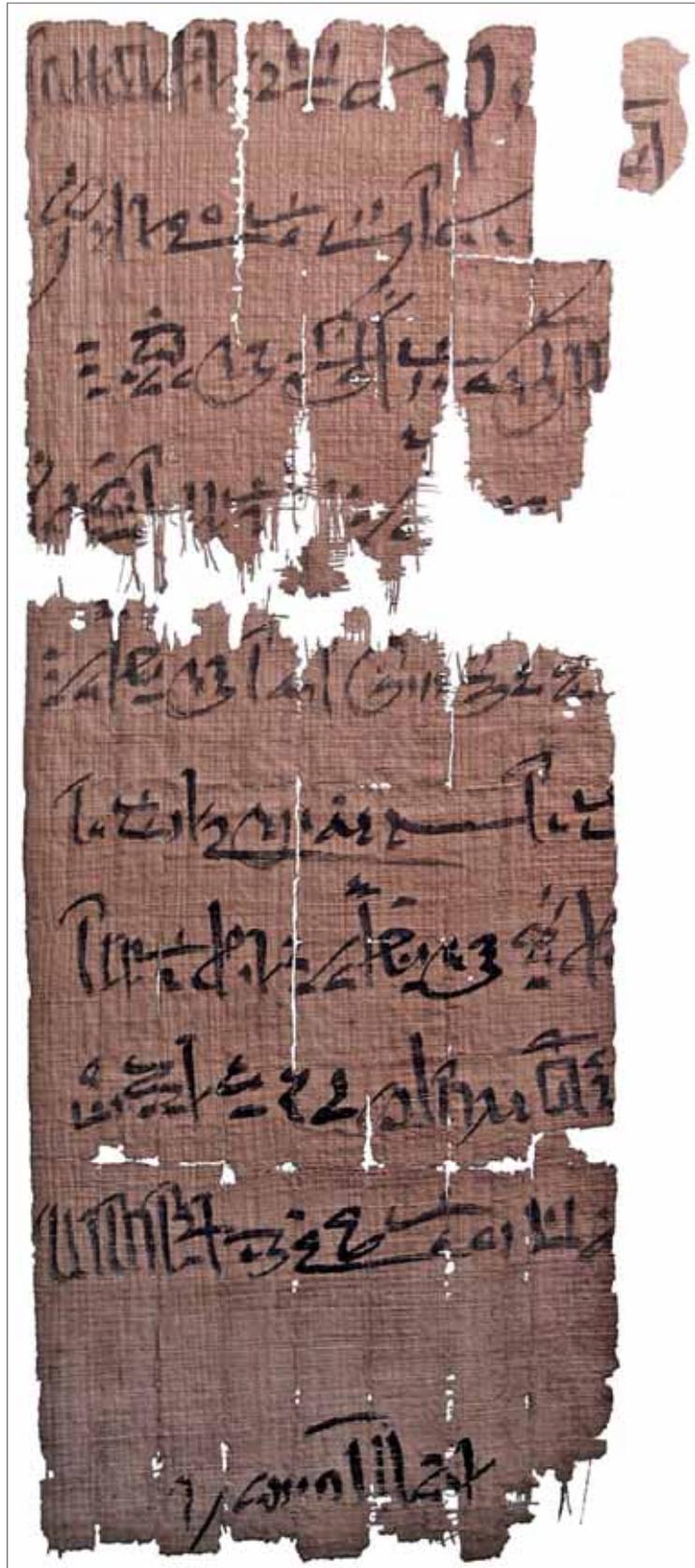
Le *P. Berlin* P. 8524 porte la date de l'an 2 d'un roi dont malheureusement nous ne connaissons pas l'identité. Même si certains grands prêtres thébains ont pu se parer de certains attributs royaux, il est très improbable que le rescrit émane de leurs propres services administratifs. La mention d'un *wh3* envoyé par Pharaon semble l'exclure complètement. Il s'agit donc d'un acte officiel envoyé par un roi tanite dans la zone contrôlée par les grands prêtres. Cela pourrait indiquer que le roi avait à ce moment quelque autorité au-delà de sa zone de souveraineté, ou, à tout le moins, tentait de s'en prévaloir.

Les quelques autres éléments chronologiques du dossier d'archives montrent que celui-ci est pour l'essentiel contemporain du grand prêtre Menkhéperrê. Le *P. Strasbourg* 21 mentionne Masaharta malade, peut-être à un moment proche de la fin de son existence. Dans d'autres textes, des enfants de Menkhéperrê apparaissent à de hautes fonctions. Il est donc probable que l'archive est restée vivante durant un grand nombre d'années.

Le pontificat de Menkhéperrê est quasiment concomittant du règne de Psousennès I^{er}. Ce dernier pourrait donc être l'autorité émettrice du décret royal. Néanmoins, on ne peut exclure complètement Amenemnesou ou Aménémopé. Quelque soit le roi concerné, le texte du *P. Berlin* P. 8524 montre que certaines pratiques de la chancellerie, remontant au Nouvel Empire, sont toujours vivantes durant la XXI^e dynastie. Cette dernière période n'est donc pas seulement une époque de rupture, elle s'inscrit également pour certains de ses aspects dans la tradition ramesside.

dominique.lefevre@unige.ch

PLATES



Le P. Berlin P. 8524.

© Staatliche Museen zu Berlin, Preußischer Kulturbesitz.